

Date de l'arrêté : 31/05/2026 Objet : Arrêté de réglementant la circulation sur le site de la Roucarié	République Française Département : TARN Arrondissement : Albi TREVIEN - COMMUNE
---	---

ARRÊTÉ

N° AR_011_2026

Portant Arrêté de réglementant la circulation sur le site de la Roucarié

Vu les articles L2212.1, L2212.2 et L2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent les pouvoirs du Maire en matière de police et de circulation,

Considérant les aménagements réalisés sur le site de La Roucarié,

Considérant la fréquentation attendue sur le site et la nécessité de préserver la sécurité et la qualité de l'eau en limitant et en réglementant la circulation automobile et le stationnement autour du plan d'eau de la Roucarié, conformément aux prescriptions des services de l'Etat,

Vu le Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours (POSS) 2026 du plan d'eau ouvert à la baignade du site de la Roucarié du samedi 4 juillet 2026 au dimanche 23 août 2026, du lundi au dimanche de 13h30 à 19h sans interruption,

ARRETE

Article 1 :

La circulation automobile, celle des deux roues motorisées et des engins de type « quad » est interdite sur le Chemin de Ronde hormis l'accès aux différents parkings aménagés. Cette interdiction est en partie matérialisée par la fermeture des barrières et la mise en place de plots scellés ou de rochers au sol.

Article 2 :

La portion de voirie comprise entre la D72 sous le lieudit « La Roco » et la « Base de loisirs » de La Gayé, constituée de la SNA et de la plage, se fait en sens unique à partir de la D72.



Article 3 :

Le stationnement des véhicules est rigoureusement interdit en dehors des aires de stationnement aménagées.

Article 4 :

Ces interdictions ne valent pas pour les véhicules de services et de secours et les engins agricoles dûment autorisés.

Article 5 :

Les Commandants de Brigade de Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage en Mairie ainsi que sur le site de La Roucarié.

Fait à TREVIEN, le 31 mai 2026

